

REGLEMENT VETERANS PADEL TOUR 2025

1. POUR QUI ? COMMENT S'INSCRIRE ?

1.1. LE VETERANS PADEL TOUR est une compétition pour tous les joueurs/joueuses +45 ans affilié(e)s à PWB ou Padel Vlaanderen selon les règles de PWB.

1.2. Le VETERANS PADEL TOUR est un circuit de tournois organisé pour les Dames et Hommes dans les catégories suivantes :

- Hommes 45+/1 (500-800 points)
- Hommes 45+/2 (200-400 points)
- Dames 45+/1 (300-500 points)
- Dames 45+/2 (100-250 points)

L'accès aux catégories se déroule de la même manière que pour les interclubs mixtes et vétérans. C'est l'addition des classements des deux joueurs qui compte comme valeur de points. (Ex : en 45+/1 un P400 peut jouer avec un P100. Un P700 peut aussi jouer avec un P100).

1.3. Classements

- Les classements sont les mêmes que pour les compétitions du Padel Wallonie-Bruxelles Tour.

1.4. Droit d'inscription

Les frais d'inscription sont de minimum 15€ et maximum 20€ par joueur/joueuse. (Pour les tournois hiver indoor, maximum 25€).

Il est strictement interdit de demander un droit d'inscription supérieur à ces montants. Les frais d'inscription sont à payer directement au club par les joueurs.

1.5. Le tournoi est organisé si la catégorie comporte minimum 4 et maximum 16 équipes.

1.6. Toutes les inscriptions se font via MON PADEL sur le site internet suivant : <https://padel.tppwb.be/>.

1.7. Un joueur/joueuse peut s'inscrire uniquement dans sa catégorie d'âge. Donc s'il/elle a 45 ans ou plus (ou s'il /elle est dans l'année de ses 45 ans).

1.8. Un joueur peut s'inscrire à 2 catégories maximum par semaine (y compris les catégories du Padel Wallonie-Bruxelles Tour).

2. CLASSEMENT

- 2.1. Le système des classements sera le même que pour celui des interclubs vétérans. Tous les matches compteront pour le calcul du classement (cfr. Règlement classement).

3. DISPOSITIONS PRATIQUES POUR LES CLUBS ET LES JOUEURS

- 3.1. Le VETERANS PADEL TOUR commence le 05 janvier 2025 et se termine le 30 novembre 2025.
- 3.2. Un tournoi est toujours organisé avec des poules (tour préliminaire) et un tour final sous forme de tableau (à l'exception des catégories qui ne sont composées que d'une seule poule, alors cette poule est considérée comme étant le tableau final).
- 3.3. Un tournoi doit être organisé sur 7 jours maximum (du lundi au dimanche). Il peut également être organisé sur 3 jours (du vendredi au dimanche).
- 3.4. Dans le cadre de l'organisation d'un tournoi, le club doit désigner un juge-arbitre reconnu par Padel Wallonie-Bruxelles.
- 3.5. Les règles concernant l'ouverture des inscriptions et le tirage au sort sont similaires à celles du Padel Wallonie-Bruxelles Tour.
- 3.6. Les tournois seront encodés dans le Webclub par PWB.
- 3.7. Un club dispose de 2 terrains ou plus, les poules doivent obligatoirement se jouer sur 2 terrains en même temps
- 3.8. Chaque club affilié à PWB peut faire une demande de tournoi (les premières demandes seront prioritaires sur la date du tournoi choisie). Toujours avec la validation de PWB. Un club peut demander à organiser un ou plusieurs tournois. La demande doit parvenir au minimum un mois et demi avant la date de clôture des inscriptions.
- 3.9. Une tête sera placée par poule. La somme des classements détermine quelles paires reçoivent le statut de tête de série. En cas d'égalité de somme des classements des équipes, la tête de série est tirée au sort.
- 3.10. Dans la mesure du possible, les joueurs/joueuses d'un même club ne sont pas placés dans le même groupe.
- 3.11. Chaque match de poule se joue en 1 set jusqu'à 9 avec tie-break à 8-8 (tie-break jusqu'à 7). Les matches des 1/8 et 1/4 de finale se jouent en un set gagnant jusqu'à 9 et, à partir des 1/2 finales, les matches se jouent en deux sets de 6 avec golden point et super tie break au troisième.